

*Représentation parlementaire*

● (1700)

**LA MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

## QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. McCain):** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—L'unité nationale—La politique du gouvernement sur la souveraineté—association avec le Québec; le député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—La signature d'un accord avec les États-Unis concernant la réduction des polluants de l'air; le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin)—L'assurance-chômage—Nouveau-Brunswick—On demande si le ministre enquêtera sur la suspension de certaines prestations.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills publics.

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—  
MOTIONS**

[Français]

**M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je pense que c'est bien connu que l'on va discuter l'avis de motion n° 8, au nom de l'honorable député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin).

Est-ce que nous pouvons réserver les avis de motion n° 3 et 5 du consentement unanime?

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. McCain):** Le secrétaire parlementaire a demandé si la Chambre consent à l'unanimité à reporter les motions n° 3 et 5 pour passer immédiatement à l'étude de la motion n° 8 inscrite au nom du député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin). Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

[Le vice-président.]

[Français]

**LA CHAMBRE DES COMMUNES**

ON DEMANDE LA FORMATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE POUR ÉTUDIER LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE

**L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton)** propose:

Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour étudier des propositions visant à allouer à chaque parti un nombre de députés supplémentaires proportionnel au nombre de voix obtenues;

Que la Chambre des communes désigne ultérieurement quinze députés pour la représenter au sein du Comité mixte spécial;

Que le Comité soit habilité à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le Comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes; que le Comité soit habilité à faire rapport à l'occasion, à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le quorum du Comité soit fixé à douze membres, pourvu que les deux Chambres soient représentées lorsqu'un vote, une résolution ou une autre décision, doit être pris, et qu'on autorise les coprésidents à tenir des réunions pour recevoir et autoriser l'impression des témoignages, lorsque le quorum n'est pas atteint, dans la mesure où il y a sept membres présents et que les deux Chambres sont représentées; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins ci-dessus, et à désigner, si cela lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie de ce Comité mixte spécial.

—Monsieur le président, le plaisir que j'éprouve à prendre la parole en cette Chambre pour la première fois au cours d'un débat rangé depuis mon retour après une absence de sept ans est d'autant plus grand que le sujet traité est intimement lié à mon occupation précédente, c'est-à-dire celle de coprésident de la Commission sur l'unité canadienne.

Le 5 novembre dernier, en réponse à une question que je lui posais sur la façon d'aborder la réforme constitutionnelle sur les mesures à prendre pour définir et réaliser un fédéralisme renouvelé, le premier ministre me répondait:

J'espère qu'il . . .

. . . le député d'Ottawa-Carleton . . .

. . . compte publier . . .

. . . il veut dire «présenter», . . .

. . . des propositions positives et concrètes au cours des prochains mois, comme il l'a fait dans le passé, . . .

Voilà qui est très gentil. Justement la mesure que je propose aujourd'hui est destinée à améliorer l'unité parmi les Canadiens. C'est donc à l'invitation du très honorable premier ministre lui-même que je prends la parole, et je tiens à prévenir ses collègues progressistes conservateurs qu'il sera furieux s'il apprend que mon avis de motion n'a pas été accepté.

L'idée n'est pas nouvelle, on le sait. Elle apparaît même parmi les recommandations de la Commission sur l'unité du Canada dans son premier rapport *Se retrouver, A Future Together*. Plusieurs formules concrètes ont été présentées depuis une dizaine d'années par des politologues chevronnés comme Fox, Cairns, Irvine et d'autres, et par au moins un politicien, l'actuel chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent).